

## Liste des qualifications professionnelles autorisant l'exercice en orthèse communiquée par la CNAM le 19/05/2022

- **Le brevet de technicien supérieur « prothésiste-orthésiste »**
- **Les certifications professionnelles** enregistrées au Répertoire National de Certifications Professionnelles (RNCP) :
  - ↳ la certification professionnelle intitulée « Orthopédiste-orthésiste »,
  - ↳ la certification professionnelle intitulée « Technicien supérieur orthopédiste-orthésiste ».

Les seuls organismes de formations certificateurs sont :

- l'Institution MONGAZON,  
1 Rue du colombier 49036 ANGERS CEDEX 01
- l'ACPPAV,  
Institut Jean Brudon - Le Technoparc 14, rue Gustave Eiffel 78306 POISSY Cedex
- l'Ecole Supérieure de l'Orthopédiste-Orthésiste-Podologue (ESOOP) ECOTEV,  
8 Rue Maryse Bastié 69500 BRON
- la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Tarn,  
Espace Grand Balcon, 2, rue Gaston Cormouls-Houlès 81200 MAZAMET
- la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Vaucluse.  
SUD FORMATION SANTE, Allée des Fenaisons BP 660 84032 AVIGNON CEDEX 3

Lien vers le référentiel du RNCP :

[https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle)

- **Le DU d'orthopédie** délivré par les universités de Pharmacies et réservé aux pharmaciens diplômés.
- **Le certificat de technicien bandagiste orthopédiste petit appareillage** délivré par :
  - l'école d'orthopédie de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille,
  - les chambres des métiers d'Alsace (Strasbourg) et de Moselle (Metz),
  - le centre de formation professionnelle Ecotev de Vienne.
- **Le certificat de technicien supérieur orthopédiste-orthésiste** délivré par l'école d'orthopédie de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille.
- **Le diplôme d'enseignement en orthèses** de la chambre des métiers de Paris et la Chambre syndicale nationale des podo-orthésistes.

**LA VAE N'EST PAS ADMISE**